

## Mémoire pour Parc Éolien Mont Ste-Marguerite

Déposé par Richard St-Laurent propriétaire du Domaine du Radar (9228 0908 Qc Inc).

Je soulève les points à la commissions.

1- Nom du Projet Parc Éolien. Mont Ste-Marguerite. Étant propriétaire du Mont Ste-Marguerite, je m'interroge sur le fait que le nom du projet concerne ma propriété. À l'air de l'internet, il est facile pour quelqu'un qui veut s'informer sur le projet Éolien. En tapant Mont Ste-Marguerite sur un moteur de recherche (ex google), on arrive sur le site du Domaine du Radar puisque celui-ci est référencer sous plusieurs thèmes, comme entre autre Mont Ste-Marguerite. Mon inquiétude, puisque étant un projet qui sera de plus en plus controversé, puisque ça ne peut pas faire l'unanimité, il pourrait y avoir comme effet, pour certain individus, de partir une campagne négative concernant le Domaine du Radar.

Plusieurs personnes pourraient avoir le réflexe de mentionner sur le net quelques réflexions du genre... Quel genre de propriétaire qui a une base de plein air et qui autorise un projet sur son site, et avec tout ce que internet peut offrir, cela pourrait causer préjudice en salissant et en boycottant mon entreprise. De plus, le plan proposé pour l'instant ne tient même pas compte qu'il du nombre d'éoliennes sur ma propriété, puisque je suis considéré comme site alternatif (A5) et ce projet s'appelle Mont Ste-Margerite quand même.

Au départ RES Canada, avait proposé le projet Mont Radar, ce que la municipalité a refusé. Ayant le nom de Mont Ste-Marguerite qui est le vrai nom de la montagne, la municipalité et RES se sont entendus sur celui-ci mais sans jamais que je sois informé et encore moins demandé mon autorisation. Certes depuis 2 ans je connais le nom du projet mais ce n'est qu'au BAPE que j'ai réaliser que cela peut causer préjudice à mon entreprise qui à un grand essor depuis quelques années.

2-Existe-t-il des études d'impact pour le tourisme? Si c'est le cas, ou pouvons nous consulter celles-ci?

Le Mont Ste-Marguerite pendant plusieurs années n'était pas une destination touristique. Hors depuis octobre 2010 elle en est une, la nouvelle administration accueille maintenant plusieurs évènements spéciaux de tout genre, camping, sentiers pédestres, raquettes, luge autrichienne, club de 4X4 visites guidée sur l'histoire de ce site fabuleux. Le Mont Ste-Marguerite est une ancienne base militaire de la RCAR de 1954 à 1964.

Le Domaine du Radar a aussi fait autoriser 14 nouveaux terrains pour la construction résidentielle duquel 8 terrains ont déjà trouvé preneur. Hors, depuis l'éventualité d'un développement éolien, plusieurs acheteurs potentiels pour les terrains restants disponibles on posés des question sur le projet.

J'ose prétendre que déjà cela n'affecte pas déjà l'achat de ces terrains.

Je me demande quels sont les enjeux avant, pendant et après la construction des éoliennes. Nous avons énormément travaillé à donner une crédibilité à cette montagne et nous avons accueilli près de 50 000 visiteurs cette année. Ma crainte est, que pendant la construction, de perdre la location de chalet et la tenue d'évènements majeur.

323 P  NP  DM13

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite  
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-  
Cœur-de-Jésus

Il sera probablement profitable, le fait d'offrir de l'hébergement pendant la construction pour les travailleurs, pour le Domaine en semaine. Cependant, il y aura un réel risque de voir diminuer pendant cette période son achalandage. Le Domaine du Radar par la suite, devra réinvestir afin d'informer le tourisme la fin des travaux et reprendre une campagne de séduction, encore... Il y a de gros coût pour faire une telle campagne publicitaire, donc ou sont ces études? Il serait bien de pouvoir les consulter.

Le projet éolien est en partenariat avec les municipalités concernées, si RES Canada, Pattern Energie et ou la municipalité de St-Sylvestre sont prêts à aider le Domaine du Radar en investissant dans le tourisme, cela pourrait faire en sorte de revenir encore plus fort. Je propose donc une collaboration financière en injectant des montants pour développer la montagne. Cela serait profitable pour l'ensemble de la municipalité puisque ceux-ci feront tourner l'économie de la municipalité et aidera à l'acceptation sociale.

Je propose donc qu'un projet d'interprétation de l'histoire éolien au Québec soit implanté au Domaine en utilisant une partie du Bunker au sommet, avec panneau explicatif, possibilité d'une terrasse sur le toit à 2200 pieds d'altitude afin de pouvoir observer le panorama et le projet éolien du Mont Ste-Marguerite ainsi que ceux déjà en opération, soit des Moulins et du Massif du Sud. Toutes ces éoliennes sont visibles du sommet. Ce qui est proposé, ci-haut mentionné, advenant le cas que ce n'est pas une avenue intéressante, cela pourrait se traduire par une aide pour attirer de nouveaux touristes en investissant dans l'infrastructure du Bunker et autres, tout en aidant à une campagne médiatique de ce que le Domaine du Radar peut offrir afin de retrouver au minimum sa clientèle avant le projet.

Ayant une garantie que le projet Éolien du Mont Ste-Marguerite s'impliquera pour fournir une aide pour le développement touristique de la région, il est certain que le Domaine du radar ne fera pas obstruction à ce que son nom soit véhiculé et appuieras le projet.

Il n'est pas facile pour moi de comprendre à savoir si c'est la municipalité via ses redevances qui réinjectera des sommes au développement ou la société en commandite. Cela n'a pas été claire lors de l'audience. Je ne veux pas tomber entre l'arbre et l'écorce et me retrouver sur une voie longue et pénible sans que rien n'aboutisse. Il faut éviter que les intervenants se relance la balle à savoir qui peut ou doit contribuer.

Accès à la montagne, au site.

Présentement le Domaine du Radar a des locataires au sommet, Hydro Québec, Têlus, Novicom et Bell ceux-ci ont accès via un cadenas sur les barrières pour accéder au sommet. Cela fonctionne bien pour l'instant. Cependant, en ajoutant un autre joueur, ceux-ci devront aussi avoir accès. Depuis un certain temps je me dois à l'occasion, me déplacer pour ouvrir cette barrière pour le projet et aucun travaux ou presque n'a été commencé. Mon enjeu est que ce projet nécessitera plusieurs corps de métiers et plusieurs sous-traitants qui voudront avoir accès au sommet, je ne sais pas de quelle manière il sera possible de gérer l'affluence, ils devront avoir des consignes claires et surtout je devrai donner les clés à plein de monde ce qui ne m'enchant pas. Suggestion...2 bornes électriques qui pourrait être installées à l'entrée du site et devant la barrière (mi-montagne) Tout les travailleurs pourront avoir accès au site en utilisant un code qui sera changer à la fin des travaux. Les frais d'installation de celles-ci devront être à la charge du promoteur. Cette manière de fonctionner sera viable pour moi et éviteras des déplacements et des interrogatoires à chaque fois.

Lors des heures d'ouvertures de la base plein air, ils pourront avoir accès directement sans barrières. Mais au moment où nous serons fermés, je me dois de contrôler l'accès au site en outre pour le préserver. De plus, il nous faut éviter toutes intrusions par les autres chemins qui seront créés pour les éoliennes et le réseau connecteurs. Dès qu'il y a possibilité pour un véhicule quel qu'il soit pour des gens mal intentionnés de passer il y aura risque de vandalisme au Bunker, jouer dans les pistes de ski ou briser nos sentiers. Il sera primordial que les chemins créés soient inaccessibles avant d'arriver sur ma propriété.

En conclusion, Le Domaine du Radar est favorable à ce développement éolien en autant que les conditions entre RES Canada et Domaine du Radar lors de la signature de l'option d'acte superficielle soient respectées et tel que véhiculé par RES Canada lors des premières démarches qu'une volonté y soit, de réinjecter dans la communauté des sommes pouvant aider au développement de celle-ci, ainsi que d'avoir une éolienne sur mon terrain, et qu'elle ne soit plus alternative comme c'est le cas présentement. Advenant le cas, où il n'y aura pas d'éolienne sur mon site, RES Canada et/ou Pattern Energie devront quand même passer sur près de 2 kilomètres sur mon site pour avoir accès à une éolienne qui sera juste à côté des limites de ma propriété. Donc avoir ou pas une éolienne chez-moi est exactement le même enjeu avant, pendant et après le projet, sauf le fait d'avoir une éolienne sur mon site donnera une compensation beaucoup plus intéressante que de se servir seulement de mon chemin. Advenant le cas, rien n'a été négocié à ce jour tant qu'à la compensation d'utilisation de mon chemin pendant 25 ans sauf le fait de le refaire entièrement pavé comme il est en ce moment.

Encore une fois le Domaine du Radar a un grand intérêt pour que le projet se fasse et surtout si il y a au moins une éolienne sur mon terrain. Je vois là une belle opportunité. En somme, je suis plus positif que négatif mais faudra régler les points ci-haut mentionnés.

Déposé par courriel à la commission le 2 novembre 2015.  
Richard St-Laurent  
Propriétaire 9228 0908 Québec inc Domaine du Radar